

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3003

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Maintien et diffusion de la biodiversité dans la Communauté urbaine de Lyon : action de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication au Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central, à la Ville de Lyon (jardin botanique) et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour leurs programmes d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3003**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Maintien et diffusion de la biodiversité dans la Communauté urbaine de Lyon : action de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication au Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central, à la Ville de Lyon (jardin botanique) et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour leurs programmes d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon a prévu, dans son article 1er, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend notamment la connaissance et l'inventaire des espèces naturelles qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 du Conseil du 11 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a retenu, dans sa priorité 3 "Faire de l'environnement un moteur du développement", la préservation de la biodiversité sur son territoire.

Il est proposé au Conseil de soutenir les actions portées par les 3 structures suivantes :

- le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central,
- la Ville de Lyon (jardin botanique),
- le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA),

Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central

Le Conservatoire botanique national du Massif central est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie, pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône. Il intervient dans les domaines suivants fixé par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'Etat et aux collectivités territoriales, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

La convention-cadre approuvée par délibération n° 2010-1226 du Conseil du 11 janvier 2010 prévoyait la réalisation d'un inventaire de la flore du territoire de la Communauté urbaine par mailles de 1 kilomètre carré de 2010 à fin 2012. La Communauté urbaine s'est engagée à financer cette action dans la limite de 60 000 € par an, soit 180 000 € maximum sur l'ensemble de la convention. En 2010, la Communauté urbaine a versé 45 000 € et, en 2011, 40 000 €.

Plus de 600 mailles ont été inventoriées à 2 saisons de l'année afin de prendre en compte les différentes périodes de floraison des espèces. L'informatisation des données recueillies permet, par comparaison des données antérieures à 1995 et actuelles, d'avoir un aperçu de l'évolution de la flore. Une part des inventaires est réalisée par le Jardin botanique de la Ville de Lyon, dans la cadre de la convention-cadre établie à cet effet entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon.

Les résultats attendus de cet inventaire étaient :

- une connaissance précise de la flore par maille de 1 kilomètre carré avec, à la fin du projet, environ 200 000 informations floristiques réunies,
- une connaissance de la flore rare et menacée localement, y compris en zone urbaine et au sein des projets nature,
- une connaissance fine sur la localisation des espèces envahissantes et allergisantes, notamment l'ambroisie.

Fin 2011, conformément au calendrier, 480 mailles ont été inventoriées, analysées et saisies sur 630 mailles prévues.

Pour 2012, la subvention serait de 42 350 € pour l'achèvement de l'inventaire de la flore de l'agglomération, pour une mission d'assistance technique auprès des services de la Communauté urbaine, pour le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la flore s'inscrivant dans l'aménagement des Rives de Saône.

Jardin botanique de la Ville de Lyon

Le Jardin botanique de la Ville de Lyon possède des compétences, des savoir-faire et des outils qui permettent une connaissance complète de la flore locale : compétences en matière d'expertise de terrain et de valorisation du patrimoine floristique, ressources en matière d'herbiers locaux (l'herbier du Jardin botanique est le deuxième plus grand herbier régional), collections vivantes (environ 2 000 espèces régionales).

La convention-cadre approuvée par délibération n° 2010-1226 du Conseil du 11 janvier 2010 prévoyait sur 3 ans :

- la participation à l'inventaire et à la cartographie de la flore de la Communauté urbaine, en cohérence avec les travaux du Conservatoire botanique national du Massif central,
- les inventaires floristiques exhaustifs de la flore vasculaire : expertise de secteurs de la trame verte, etc.

La Communauté urbaine s'est engagée à financer cette action dans la limite de 16 000 € par an, soit 48 000 € maximum sur l'ensemble de la convention. En 2010, la Communauté urbaine a versé 16 000 € et en 2011, 16 000 €.

Le montant de la subvention prévue pour 2012 est de 16 000 € pour la Ville de Lyon (jardin botanique) afin de :

- finaliser l'inventaire de la flore de la Communauté urbaine en lien avec les travaux du conservatoire botanique national du Massif Central,
- poursuivre le suivi floristique, engagé depuis 2010, sur les talus objets du fauchage raisonné dans les Monts d'Or.

Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA)

Le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) est une association qui a pour but de favoriser le développement de recherches et d'actions de valorisations dans le domaine de la botanique appliquée à divers secteurs tels que l'horticulture, la création et la restauration de jardins, l'histoire et l'utilisation actuelle des plantes. Les travaux du CRBA reposent sur la mise à disposition de ressources à la fois documentaires et humaines, de compétences scientifiques, artistiques et techniques, qu'elles soient historiques ou contemporaines.

La contribution de la Communauté urbaine, en 2011, était de 30 000 € qui a permis :

- la gestion et enrichissement de la base de données Horti-Lyon,
- l'animation du centre de documentation et de la bibliothèque sur l'horticulture et les jardins,
- l'enrichissement des conservatoires en réseau de variétés fruitières, légumières et florales d'origine locale.

Pour 2012, la subvention serait d'un montant de 49 400 € afin de continuer les actions entreprises sur la mise en valeur du patrimoine fruits, fleurs et légumes du bassin lyonnais.

En plus des actions techniques sur l'enrichissement de nouvelles données sur le site Horti-Lyon, la conservation et un travail en réseau sur le patrimoine végétal lyonnais, l'objectif est la diffusion de l'information de l'actualité végétale appuyée sur un événementiel qui sera, pour 2012, l'accompagnement des journées européennes du patrimoine

Dépenses	Montant (en €)	Financement	Montant (en €)
prestations de services	12 500	ventes de prestation	60 190
achats - fournitures	8 300		
documentation	3 000	Subventions :	
divers	1 350	<i>Département du Rhône</i>	40 000
rémunérations immédiates/honoraires	15 832	<i>Région Rhône-Alpes</i>	40 000
publicité, publication	1 695	<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	40 000
déplacement, missions	13 500	<i>Communauté urbaine de Lyon, Journées européenne du patrimoine</i>	9 400
services bancaires, autres	465		
personnels salariés	79 503		
indemnisation des volontaires	3 352		
cotisations sociales	47 985		
autres charges du personnel	2 108		
total	189 590	total	189 590

L'association propose de continuer ce partenariat avec les collectivités. La participation 2012 serait de 26 % du financement global évalué à 189 590 €, soit 49 400 € pour une année ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 42 350 € pour le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central,
- 16 000 € pour la Ville de Lyon (Jardin botanique),
- 49 400 € à l'association intitulée Centre de ressources de botanique appliquée,

dans le cadre du maintien et de la diffusion de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, pour l'année 2012,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central, la Ville de Lyon (jardin botanique) et l'association Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA).

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 657 337, 657 341 et 657 4 - fonction 830 - opérations n° OP28O2009 pour 58 350 € et n° OP27O2010 pour 49 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.